



# Déclaration de la FSU

## CAPA du 20/02/2023

**Madame la rectrice,**

Nous ne pouvons installer cette CAPA sans revenir sur le déroulement des élections professionnelles à la suite desquelles nous sommes élu·es.

Nous ne pouvons que regretter une participation en berne depuis le passage au vote électronique. La solution choisie n'était pas la plus simple et n'a pas permis à un certain nombre de nos collègues de pouvoir s'exprimer. La liste des problèmes identifiés est longue. Cela nécessitera un bilan sérieux et surtout d'en tirer les conséquences. Nous continuons donc de revendiquer le retour au vote à l'urne sur le lieu de travail qui favorise la participation du plus grand nombre.

Malgré ces dysfonctionnements, le verdict des urnes est clair : nos collègues ont de nouveau confirmé de manière massive leur attachement et leur adhésion aux valeurs, aux revendications et au travail que mènent le SNES, le SNUEP, le SNEP, le SNESUP et le SNUIPP pour l'éducation nationale et ses agents. Ce vote nous donne une représentativité incontestable et nous conforte dans notre rôle et notre responsabilité de représentant·es de tous les personnels. À tous les échelons, l'administration doit entendre l'avis de notre profession.

Nous continuons de combattre la remise en cause des prérogatives des CAPA par la loi de transformation de la Fonction Publique. Le très récent rapport Arenas/Rilhac précise d'ailleurs que « La participation des organisations syndicales aux opérations du mouvement, au travers des organismes paritaires, doit être renforcée, pour mettre fin à la défiance vis-à-vis de l'institution qui résulte de la suppression des commissions administratives paritaires ».

Cette CAPA se tient dans un contexte de lutte contre un projet de réforme des retraites brutal et injuste. Rien ne justifie le report de l'âge légal et l'augmentation des durées de cotisation si ce n'est la volonté politique de réduire les droits à pension et de faire peser sur les seuls salariés le financement de nos retraites. Une autre réforme est possible, mettant à contribution le capital et les super profits pour revenir à la retraite à 60 ans.

Parce que la retraite des fonctionnaires est un salaire continué, le lien entre le combat contre cette réforme et celui pour de meilleurs salaires est évident.

L'augmentation du point d'indice, bien inférieure à l'inflation, et les dernières annonces du gouvernement montrent qu'il n'a pas pris la mesure de la paupérisation de nos professions. Or les propositions annoncées restent dans la continuité du « travailler plus pour gagner plus », en proposant l'instauration de missions supplémentaires via le Pacte, au mépris de notre charge de travail déjà trop importante. Ces missions supplémentaires ne feront que renforcer les inégalités professionnelles que le ministère prétend combattre ! Nous continuons d'exiger une revalorisation immédiate de 10%, sans contreparties et pour tou·tes, et la programmation du rattrapage des pertes de pouvoir d'achat de ces 20 dernières années. L'éducation nationale a besoin de collectifs de travail solides ; ce n'est pas en mettant les personnels en concurrence que l'on va renforcer ces collectifs.

Nous devons enfin rappeler le mandat qui nous a été donné par nos collègues qui est très clair. Nous exigeons la transparence des actes de gestion, des règles équitables et justes pour toutes et tous et, par conséquent, l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique. Nous revendiquons une carrière avec un avancement unique et sans barrage de grade jusqu'au dernier échelon de la classe exceptionnelle.

Nous sommes réuni-es aujourd'hui en CAPA pour examiner les recours déposés pour contester l'avis rectrice après un rendez-vous de carrière. Trois ans après la fin du paritarisme, chacun mesure bien à quel point les opérations de carrière ont perdu en transparence et en lisibilité pour les collègues comme pour les élu-es des personnels. Nous dénonçons l'impossibilité de contester l'avis final pour les collègues n'ayant pas pu bénéficier de rendez-vous de carrière.

Nous souhaitons réaffirmer l'importance de la distinction entre deux moments différents : celui de l'évaluation individuelle, au moyen du rendez-vous de carrière, des entretiens et des comptes-rendus d'évaluation, moment centré sur l'individu, dont les acteurs sont les collègues eux-mêmes, les inspecteurs et les chefs d'établissement, et celui de l'élaboration des tableaux d'avancement et de la gestion collective des carrières.

Nos collègues aspirent en effet à ce que la qualité de leur travail et l'importance de leur implication soient reconnues par l'institution, en tant que tels et indépendamment de toute autre contingence. Au-delà des conséquences matérielles sur la carrière, l'évaluation est un moment essentiel de cette reconnaissance et les rendez-vous de carrière revêtent une dimension symbolique importante pour chacune et chacun, dimension personnelle que l'institution ne devrait ni sous-estimer ni pervertir pour satisfaire à des contraintes RH. Celles-ci ne devraient pas être retenues à l'encontre d'une ou d'un collègue qui n'en est en rien responsable, et ce alors même, pourtant, que c'est son propre travail, et lui seul, que l'on prétend être l'objet de l'évaluation.

Les avis entérinés par la CAPA de ce jour permettront à 30% de nos collègues d'obtenir un avancement accéléré d'un an ou d'être promu-es plus ou moins rapidement à la hors classe permettant juste de compenser, pour les seuls personnels promus, les effets de l'inflation. Ceci ne constitue pas la revalorisation attendue par tou·tes.

Isoler, individualiser la gestion des carrières, les soustraire au regard des élu-es des personnels, tel était bien l'objectif idéologique de la loi de Transformation de la Fonction Publique. La FSU ne saurait s'y résoudre et réaffirme sa détermination à défendre les valeurs de solidarité collective, les missions du Service public d'Éducation et la démocratie sociale.

Soyez persuadée, Madame la Rectrice, que nous remplirons avec la conviction et l'engagement qui nous caractérisent le mandat qui vient de nous être confié et que nous aurons à cœur d'associer en permanence nos collègues à notre activité et de faire résonner leurs revendications dans cette instance.